

***Convention de soutien financier et technique dans le cadre du soutien
aux actions de promotion et de développement de projets de mobilité
alternative et durable.***

Entre :

La communauté urbaine Marseille Provence Métropole,
Le Pharo, 58, boulevard Charles Livon – 13007 MARSEILLE
Représentée par son Président,

ci-après désigné **MPM**
d'une part,

Et,

L'Association TMS – Transport Mobilité Solidarité,
246 Boulevard Ledru Rollin, 13300 SALON DE PROVENCE
Représentée par son Président,

ci-après désigné **l'organisme**
d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Le Plan Climat-Energie Territorial de MPM a été adopté le 26 octobre 2012. Ce document a permis de définir les actions nécessaires à la diminution des Gaz à Effets de Serre (GES) sur son territoire. Dans cette optique, le secteur des transports représente une thématique prioritaire. En effet, ce dernier représente à lui seul environ 29 % des émissions de GES sur son territoire.

Dans le cadre de l'action 24-3 « soutenir des projets de développement de la mobilité alternative » MPM s'est engagée à soutenir les acteurs ou projets innovants en faveur du développement de la mobilité alternative.

L'association TMS a été créée en 1996 à l'initiative de collectivités, d'institutions et d'associations du Pays salonais pour développer l'accès aux transports et à la mobilité nécessaire à l'insertion sociale et professionnelle des publics jeunes et adultes, ainsi que pour promouvoir et initier le développement de nouvelles pratiques de mobilité durable.

Depuis 2009, elle est chargée de la mise en oeuvre de la plateforme de mobilité MPM – Ouest, dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Marignane. A ce titre, MPM est devenue adhérente de TMS depuis 2012 et l'association mène diverses actions en lien avec les objectifs du Plan Climat-Energie Territorial de Marseille Provence Métropole, notamment ceux du volet des déplacements et de la mobilité durable.

Il est constaté que la mobilité quotidienne est une préoccupation majeure au niveau de l'accès et du maintien dans l'emploi des demandeurs d'emploi et des salariés précaires ainsi qu'au niveau du développement économique du territoire. Cette question qui prend sur notre territoire, et en particulier dans les arrondissements les plus enclavés un caractère de plus en plus aigu, a justifié la mise en oeuvre de synergies dans le cadre d'un intense travail partenarial. Sensibilisation des professionnels de l'emploi, émergence d'une culture commune, harmonisation des pratiques, déploiement de l'entretien approfondi en mobilité pour les demandeurs d'emploi, location de véhicules, etc.

Afin d'aider les usagers, la Centrale de mobilité durable animée au sein de TMS, propose de développer, à court et moyen termes, des solutions de mobilités durables, adaptées aux problématiques des acteurs économiques et des salariés ou futurs salariés, et de tous les habitants. Pour ce faire, elle mène un programme d'actions complémentaires autour de 3 axes, sur son secteur géographique d'intervention :

- Création d'un Kiosque Mobilité : étudier la préfiguration d'un lieu de ressource sur les mobilités, ouvert tous.
- Mise à disposition de véhicules propres : étudier la faisabilité de transformer et d'adapter le service existant de mise à disposition de véhicules pour les personnes « non mobiles », en intégrant une réflexion sur les véhicules propres et les modes actifs avec ou sans assistance électrique notamment.
- Continuité des missions de la Centrale de mobilité dans le cadre de la Politique de la Ville, avec l'intégration des réflexions sur les mobilités durables et alternatives en lien avec le PCET de MPM.

C'est pourquoi il appartient à la collectivité de soutenir la démarche d'intérêt public émanant de cette association dans le cadre du développement des actions en faveur de la mobilité durable sur son territoire.

Article 1 – Objet de la Convention

La présente convention a pour objet de définir le cadre des relations entre MPM et l'organisme ainsi que leurs responsabilités respectives au sein de ce partenariat. La promotion des déplacements alternatifs à la voiture individuelle, la réduction de l'autosolisme et la limitation des déplacements carbonés constituent les principaux objectifs de ce partenariat.

MPM souhaite soutenir le projet de l'association TMS qui propose de favoriser et d'accompagner des actions de mobilité durable dans une perspective de promotion et de développement des mobilités durables et alternatives, tel que le Plan Climat-Energie Territorial en définit le cadre, notamment par

son action 24-3 « soutenir au développement de projets locaux et innovants de mobilité alternative ». Elle cherchera à élargir la vision prospective de ses activités issues du développement économique et de sécurisation des parcours des demandeurs d'emploi et des salariés et tout ce qui a trait au projet dans le cadre des actions relatives à la Politique de la Ville, vers des solutions à termes, pour lesquelles il est envisageable de les mutualiser avec les autres centrales de mobilité du territoire et au profit de publics élargis.

Le détail de ces activités pour 2015 est repris dans l'annexe jointe.

Article 2 – Durée de la Convention

La convention est conclue à compter de sa notification pour une durée de trois ans.

Article 3 – Modalités liés au soutien financier

Une subvention de **10 000€** est attribuée pour l'année 2015 au vu du programme d'actions ci-annexé, relatif à la Centrale de Mobilité animée par TMS et en lien avec les objectifs du PCET.

Pour les années suivantes, les programmes d'actions feront l'objet d'une délibération spécifique pour déterminer le montant attribué.

Article 4 – Les engagements de l'organisme

L'organisme s'engage à utiliser la subvention conformément aux points définis dans les annexes jointes, à savoir :

- Création d'un Kiosque Mobilité
- Mise à disposition de véhicules propres

Elle continuera en outre de mener ses actions propres à la Centrale de Mobilité dans le cadre de la Politique de la Ville :

- Aides en direction des publics en insertion et des salariés précaires,
- Promotion d'une éco-mobilité auprès des acteurs économiques et du SPE,
- Accompagnement et appui auprès des projets innovants sur le territoire,
- Ingénierie, SIG, diagnostics.

L'organisme s'engage à remettre un rapport annuel qui comprendra le détail des travaux effectués et des actions menées, argumenté et illustré par une batterie d'indicateurs qui permettront de mesurer l'évolution des actions mises en place dans le temps. Des illustrations cartographiques peuvent également être envisagées.

Article 5 – Participation financière et modalité de versement de la subvention

Le montant de la subvention, fixé par délibération, est de :

- 10 000€ (dix mille euro)

Ce montant sera versé en totalité sur le compte bancaire suivant :

Titulaire du compte : Transport Mobilité Solidarité
Caisse d'Épargne Provence Alpes Corse
Code Banque : 11315
N° guichet : 00001
N° compte : 08004432825
Clé : 92

Article 6 – Résiliation et dénonciation

En cas de manquement de l'organisme à ses obligations contractuelles ou de faute grave de sa part, MPM procédera à :

- l'interruption de l'aide financière,
- à la demande de remboursement de tout ou partie des montants déjà versés.

Article 7 – Responsabilités - Assurances

Les activités de TMS sont placées sous sa responsabilité exclusive. Elle s'engage à souscrire tout contrat d'assurances, de telle sorte que MPM ne puisse en aucune façon voir sa responsabilité engagée.

Article 8 - Litiges

En cas de litige qui ne pourrait être résolu à l'amiable, seul le Tribunal Administratif de Marseille pourra être saisi.

Fait à Marseille en trois exemplaires originaux, le :

Pour l'association TMS

Pour la communauté urbaine
Marseille Provence Métropole

Le Président,
Christophe AMALRIC

Le Président,
Guy TEISSIER

Annexe 1 : Programme d'actions 2015

TMS



TRANSPORT MOBILITE SOLIDARITE

Projet
Mise en place d'actions de mobilité durables sur
MPM Ouest

Association Transport Mobilité Solidarité
246 bd Ledru Rollin – 13300 Salon de Provence
Tél. : 04 90 55 17 09 / Fax : 04 90 55 25 28
E-Mail : tms@wanadoo.fr
Site Web : tmsmobilite.org

Présentation synthétique de TMS

Statut juridique : Association Loi 1901

Date de création : 9 octobre 1997

Président : Monsieur Christophe AMALRIC, Maire de La Barben

Directeur : Monsieur Bertrand SCHALLER

Numéro SIRET : 419 650 957 00048

Code NAF : 9499Z

Statuts :

Cette association se donne pour objet de développer l'accès aux transports et à la mobilité nécessaire à l'insertion sociale et professionnelle des publics jeunes et adultes, ainsi que des personnes en situation d'isolement, par différents outils dont :

- Mise à disposition de cyclomoteurs
- Mise à disposition de voitures
- Transport Micro Collectif
- Transport routier de personnes
- Accompagnement individuel à la mobilité
- Actions de prévention sécurité routière

Il est précisé que l'action de TMS vise principalement les personnes en difficultés, en recherche d'emploi, isolées, qui n'ont pas les moyens financiers de trouver au sein du secteur concurrentiel les solutions à leurs problèmes de mobilité.

TMS se donne pour mission de mettre en œuvre des actions d'information, d'insertion, de formation et d'accompagnement des publics, ainsi que tout projet répondant aux spécificités du territoire. La réalisation de cet objet ne pourra se faire que dans le cadre d'un travail partenarial avec les acteurs concernés.

Historique :

- 1) A partir de juin 1996, un collectif Transport Mobilité a été mis en place par la Mission Locale du Pays Salonais, la Cellule d'Appui RMI et la circonscription DISS, appuyé par les élus, pour réfléchir et faire des propositions quant à la mobilité des publics jeunes et adultes en démarche d'insertion

Suite aux travaux et enquêtes menés par le collectif, l'association Transport Mobilité Solidarité en Pays Salonais a vu le jour le 9 octobre 1997. L'Assemblée Générale Constitutive nomme comme Président, Mr Maurice MERENDOL.

Elle est opérationnelle depuis le 1^{er} avril 1999.

- 2) Les 6 et 7 novembre 2003, se sont déroulés au Palais des Congrès, les rencontres des professionnels de l'insertion du Pays d'Arles. Lors de ce congrès et surtout l'atelier « les mobilités des publics », il est ressorti de manière très importante le « handicap » qu'est la non mobilité face à l'emploi mais également sur le plan social.

A la suite de ces rencontres, Monsieur le Maire d'Arles a interpellé le Président de TMS afin d'étudier les éventuelles actions à développer et éventuellement, la création d'une antenne TMS à Arles.

Une antenne a vu le jour à Arles en janvier 2005.

- 3) 2007 : Président, Mr René GIMET, Maire de St Chamas.
- 4) Dès 2008, un contact avait été pris avec les techniciens de Marignane, de MPM et de l'Etat, pour réfléchir au problème de Mobilité lié au territoire.
Après plusieurs réunions de travail, une plateforme Mobilité a été inauguré en 2009, avec des locaux situés boulevard de la Libération à Marignane.
- 5) Rencontre le 08 juillet 2009 entre TMS (Président et Directeur) et les représentants du territoire Ouest Provence (Président de la Maison de l'Emploi mandaté par le Président du SAN, Directrice de la DECOS, Directeur délégué du PLIE). Echanges sur les conditions de mise en place d'une antenne de TMS.

L'antenne Ouest Provence est opérationnelle depuis le 1^{er} février 2010. Elle a ouvert ses portes au 6, rue Joseph Thoret dans la zone du Tubé Nord sur Istres.

- 6) Suite à la vente des locaux, l'association a déménagé au cours de l'année 2010 dans d'autres locaux sur Arles, au 18 rue Copernic (quartier Trébon).
Ces nouveaux locaux, achetés par Regards, ont été officiellement inaugurés le 23 novembre 2011 sous le nom d' « atelier ESSAIE » (Economie Sociale et Solidaire, Actions d'Insertion par l'Economie).
Ouvert à tout public, TMS dispose de locaux plus performants et évolutifs.
- 7) Avril 2014 : Président, Mr Christophe AMALRIC, Maire de La Barben
- 8) Vitrolles : 2014 : dépôt d'un projet Politique de la Ville.
Démarrage des actions de TMS en avril 2014.
2015 : mise en place d'une plateforme Mobilité

Territoire :

61 communes dont une ville de plus de 50 000 habitants, trois villes de 40 000 habitants et 7 villes de plus de 10 000 habitants. Le nombre total d'habitants est de 523 436 personnes.

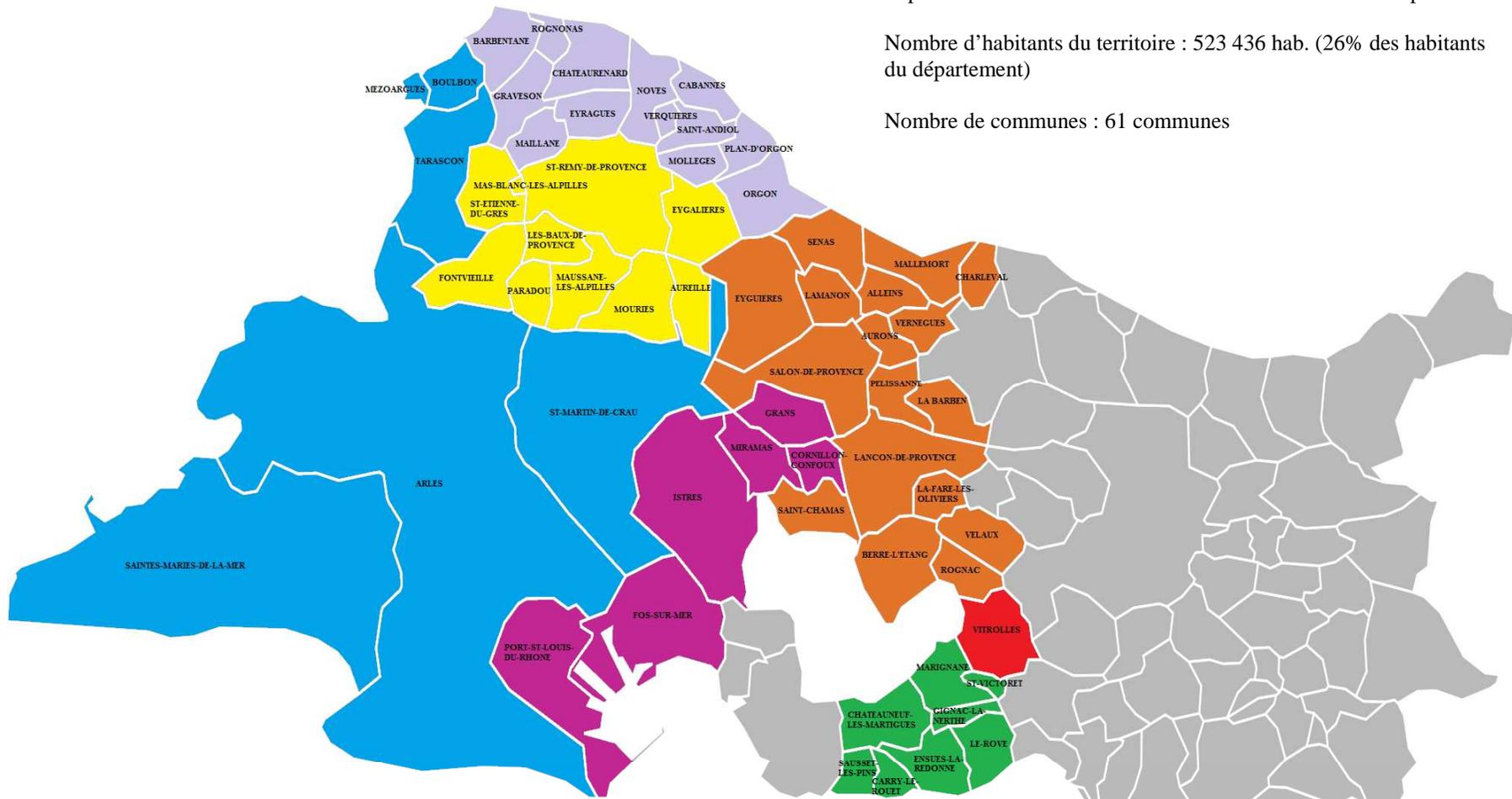
Superficie : Agglopolé Provence – ACCM – Ouest Provence – Vallée des Baux – Terre de Provence Agglomération – MPM Ouest – Vitrolles : 3 090 km², soit 61% du département des Bouches du Rhône.

ZONE COUVERTE PAR TMS SUR LE DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

Superficie du territoire couvert : 3 090 km² soit 61% du département

Nombre d'habitants du territoire : 523 436 hab. (26% des habitants du département)

Nombre de communes : 61 communes



- Agglopolé Provence (Plate forme Mobilité)**
Sénas, Eyguières, Lamanon, Mallemort, Alleins, Charleval, Vernègues, Aurons, Péissanne, La Barben, Lançon, La Fare les Oliviers, Velaux, Rognac, Berre, St Chamas, Salon
- Arles Crau Camargue Montagnette (Plate forme Mobilité)**
Arles, Tarascon, St Martin de Crau, Boulbon, St Pierre de Mézoargues, Stes Maries de la Mer
- Vallée des Baux et des Alpilles**
St Etienne du Grès, Fontvieille, Mas Blanc les Alpilles, St Rémy de Provence, Eygalières, Les Baux de Provence, Le Paradou, Maussane les Alpilles, Mouries, Aureille
- Terre de Provence Agglomération**
Barbentane, Rognonas, Graveson, Châteaurenard, Maillane, Eyragues, Noves, Verquères, Cabannes, St Andiol, Mollégès, Orgon, Plan d'Orgon
- MPM Ouest (Plate forme Mobilité)**
Châteauneuf les Martigues, Marignane, Gignac la Nerthe, St Victoret, Le Rove, Ensus la Redonne, Carry le Rouet, Sausset les Pins
- Ouest Provence (Plate forme Mobilité)**
Grans, Cornillon Confoux, Miramas, Istres, Fos sur Mer, Port St Louis du Rhône
- Vitrolles**

Stratégie de développement de l'association :

Transport Mobilité Solidarité est en pleine expansion dû à son développement économique nécessaire pour pérenniser les missions d'accompagnement à la mobilité.

La structure TMS a fonctionné pendant 8 ans avec exclusivement des subventions des collectivités et avec des salariés à faible rémunération en contrats aidés. L'association a rencontré des difficultés importantes en 2007 lors du désengagement de l'État, ainsi qu'en 2011.

Une réflexion a été menée dans le cadre du Dispositif Local d'Accompagnement pour la pérennisation de la structure.

L'objectif est de respecter nos missions premières qui sont l'accompagnement des personnes non mobiles vers l'emploi et d'assurer à nos employés des salaires corrects.

La démarche Économie Sociale et Solidaire (financement hybride) s'impose.

La structure s'oriente dans la prestation de transports collectifs (CCAS, associations, entreprises, sous traitance,...), afin de mutualiser ses véhicules, d'impulser une dynamique de territoire et de répondre à des besoins non couverts (personnes âgées, personnes handicapées,...).

TMS est partenaire des AOT (Autorités organisatrices de transport) et poursuit son engagement d'impulser une dynamique territoriale grâce à la mobilité. Elle est partenaire d'entreprises de transport de voyageurs.

En 2015, l'axe économique s'est bien développé et nous permet de voir les deux années à venir avec sérénité.

Mais nous devons anticiper les changements liés à nos territoires (métropole, activité économique où il y a un risque de fiscalité, subventions des collectivités et institutions en baisse).

Travail en réseau :

L'association TMS travaille en réseau sur les différents territoires et est engagée de manière active sur des réseaux, notamment le RESSPA (Réseau de l'Économie Sociale et Solidaire du Pays d'Arles) et CINA (Collectif d'Initiative Nord Alpilles).

Elle met tout en œuvre pour développer des réseaux de partenariat sur tous les territoires couverts par TMS.

L'association TMS, en concertation avec les services de MPM (Direction de l'environnement et de l'écologie urbaine) souhaite mettre en place une mobilité durable sur le territoire MPM Ouest. Ce territoire couvre Marignane, St Victoret, Sausset les Pins, Châteauneuf les Martigues, Le Rove, Gignac la Nerthe, Carry le Rouet et Ensues la Redonne.

Pour cela, deux actions sont prévues sur le territoire :

- Création d'un Kiosque Mobilité
- Mise à disposition de véhicules propres

La stratégie de TMS est de travailler en réseau afin d'avoir une approche multi-partenariale complémentaire des actions existantes et en capacité de mutualiser les moyens au service d'un projet pour la population, et pour cela nous réunirons tous les acteurs du territoire.

Présentation des actions

1. Création d'un Kiosque Mobilité

Lieu ressource d'information sur toutes les mobilités :

Les transports en commun : horaires de bus, de train, tarifs, réductions, réseaux, ... Les aides à la mobilité (pour les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires du RSA, les jeunes, les personnes âgées, ...). L'assurance. Le permis de conduire : centres de stages pour la récupération de points, permis à points, aides au permis, attestation de sécurité routière (ASR), ... La sécurité routière. Les coordonnées de centres de réparation de véhicules, de contrôle technique, des compagnies de transport, ... Les plans de communes, de villes, les cartes routières, ...

Réaliser une cartographie du territoire et hors territoire pour faciliter les déplacements des salariés.

Objectifs :

Permettre à toute personne souhaitant se déplacer d'accéder à l'ensemble des informations mobilité. Lever le frein de la non mobilité pour les personnes dont la difficulté première était la méconnaissance de l'existant, du droit commun. Recenser en un même lieu et document l'information sur toutes les mobilités et, par conséquent, simplifier les démarches.

Le Kiosque Mobilité mettra à disposition des documents, ainsi qu'Internet.

Intégration de l'atelier « Savoir se déplacer » :

Cet atelier a pour objectif d'aider les publics en difficulté d'apprentissage et rencontrant certains blocages psychologiques pour se déplacer, à la mobilité.

Acquisition des « compétences » de mobilité :

- Mission d'informations concernant les horaires et les tarifs des transports en commun (bus, train, métro,...)
- Aide pour monter des dossiers pour bénéficier des cartes de transports
- Usage des transports en commun (bus et train) : lecture des brochures d'horaires, différents types d'abonnements, utilisation d'une billetterie automatique,...
- Organiser un déplacement : procéder à une réservation, souscrire à un abonnement, calculer son temps de trajet, trouver les correspondances adéquates (train-métro,...)

- Se repérer dans l'espace : lecture des plans de villes, de réseaux (métro, bus,...), des cartes routières (signalétique, schémas d'organisation de la ville,...)
- Formuler une demande de renseignement
- Intérêt de l'utilisation des deux roues pour les courtes distances
- Module spécifique quand à l'utilisation d'Internet : sites destinés aux déplacements (« Le Pilote », sites de covoiturage, « PACA Mobilité »...)

Moyens matériels :

- Ordinateur équipé d'Internet à disposition du public
- Documentation sur les transports en commun,...
- Salle de réunion

Moyens humains :

- 1 chargé d'accueil et d'information
- 1 animateur (trice) atelier « savoir se déplacer »

2. Mise à disposition de véhicules propres

Une étude de faisabilité en concertation avec MPM et la Mairie de Marignane va être mise en place.

Il y aura également une concertation et la mise en place d'un partenariat avec Totem.

Un dossier sera déposé à MPM pour obtenir des subventions d'équipement, afin de pouvoir acquérir dans un premier temps deux véhicules électriques.

Il est prévu de mettre en place plusieurs types de véhicules pour les habitants du territoire.

Objectifs :

La mise à disposition de véhicules propres permet aux personnes non mobiles de se rendre sur leur lieu de travail quand les transports en commun ne le permettent pas.

Modalités :

Mise à disposition de voitures électriques (Twizy), de vélos électriques.

Gestion par TMS des prêts.

Dans le cadre de déplacement doux, TMS peut également, mettre en place des navettes transport de personnes, en lien avec les entreprises. Ce sont des véhicules 9 places avec chauffeur qui sont optimisés dans le cadre de déplacements de petit groupe et permet des économies d'énergie.

Moyens matériels :

- 3 Twizy (avec bornes mises en place par la mairie)
- Vélos électriques
- 1 minibus pour le Transport Micro Collectif

Moyens humains :

- 1 Directeur
- 1 Assistante de Direction
- 1 référent prêt de véhicules / chauffeur accompagnateur

Il y aura une complémentarité avec ces deux actions. Une personne aura la gestion des actions.

Partenaires mobilisés

- Entreprises du territoire
- Techniciens et élus de Marignane et des communes de MPM Ouest
- Pôle Emploi
- DIRECCTE
- Mission Locale
- PLIE
- MPM
- Structure de l'Insertion par l'Activité Economique
- AOT (Autorité Organisatrice des Transports)
- Société d'Autocars
- Totem
- Association de covoiturage
- Autopartage
- Conseil Départemental
- Conseil Régional
- ...

Suivi des actions

Mise en place d'un comité de pilotage qui se réunira au minimum une fois par an, voir plus selon la demande.

Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation seront décidés après concertation avec les acteurs du territoire.

Planning action 2015-2017

Septembre : dépôt avant-projet MPM 2015

Septembre : rencontre avec la municipalité de Marignane et les partenaires du territoire

Octobre : réunion plénière avec les acteurs concernés

Octobre : rédaction et budgétisation du projet 2016/2017 / validation du projet

Novembre : recherche de financement / dépôt du projet 2016/2017

ACHATS	2 700
Eau, Gaz, Electricité	
Carburant	
Fourniture entretien petit équipement	
Matériel informatique	2 500
Matériel Outillage PMOB	
Matériel Mécanique Atelier Méca pr adh	
Fourniture administrative	200
Autres fournitures	
Matériel pédagogique	
SERVICES EXTERNES	600
Télesurveillance	
Sous traitance code permis	
Sous Traitance Générale (les Alizés)	
Red. Crédit bail véhicules	
Location locaux Salon Siège	
Location locaux Garage	
Location locaux Arles	
Location locaux Istres	
Location locaux Marignane	
Location locaux Vitrolles	
Location véhicules	
Location copieur siege	
Location PC-imprimante	
Location standard	
Location GPS	
Charges locatives Salon	
Charges locatives Arles	
Charges locatives Istres	
Entretien locaux	
Entretien parc véhicules + mobilettes	
Maintenance Informatique	
Assurances multirisques :	200
Assurances V + MOB + Vélo	
Documentation	400
AUTRES SERVICES EXTERNES	500
Mise à disposition Personnel extérieur	
Honoraires	
Publicité Communication externe	
Frais de Déplacements	
Mission - Réception	100
Affranchissement	
Téléphone	400
Frais de services bancaires	
Cotisation	
IMPOTS ET TAXES	200
Taxe sur les salaires	200
Abattement taxe sur salaires	
Formation professionnelle continue	
Cartes grises + publication	
Autres impôts et taxes	
FRAIS DE PERSONNEL	8 600
Salaires bruts	6 100
Charges Sociales	2 500
AUTRES CHARGES SOCIALES	200
Médecine du travail	100
Frais de formation	100
DOTATIONS	
Dotations aux amortissements s/immo	
Dotations provision risques exploitation	
AUTRES CHARGES	
Créances irrécouvrables	
Charges div. gestion courante	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	12 800

PRODUITS DE BIENS ET SERVICES	
Prestation Transport + we	
Prestation Prêt Partenaires	
Prestation Mécanique	
Participation PV	
Participation PMOB	
Participation Permis	
Participation TMC	
Prestation Pôle Emploi	
Autres Produits d'Activités Annexes	
Etude Mobilité CUCS	
SUBVENTIONS ETAT	2 800
Emplois aidés ASP	2 800
Etat DIRECCTE/CPE	
SPIP / PJJ	
PDASR	
FSE Accompagnement Ouest Provence	
CUCS Mobilité	
Salon	
ACCM Acct (cucs arles)	
ACCM acct rép véh PL	
Marignane	
Miramans	
Port St Louis	
Istres	
Vitrolles	
COLLECTIVITES TERRITORIALES	
Conseil Général Vie Locale	
Conseil Général PDI	
Conseil Général subvention fonctionnement	
Conseil Régional	
Conseil Général Jeunesse Séc Routière	
Conseil Régional Sécurité Routière	
Conseil Général Navette RSA	
SUBVENTIONS AUTRES	10 000
PLIE FSE APE	
PLIE FSE Accompagnement	
Aggloppôle Provence	
ACCM Mobilité	
MPM Ouest Environnement	10 000
Ouest Provence Mobilité	
Communauté du Pays d'Aix	
Convention Heures Insertion	
Mise à Disposition	
Vallée des Baux	
TRANSFERT DE CHARGES	
Transfert de Charges d'Exploitation	
AUTRES PRODUITS	
Recette d'activités	
Adhésions communes / communautés	
Adhésions	
Autres produits divers de gestion courantes (bonus renault)	
Autres Produits	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	12 800